Vous organisez une manifestation sportive en Charente-Maritime

MANIFESTATION SPORTIVE

Sur la voie publique
SANS
véhicule terrestre à moteur
(manifestation pédestre, cycliste, équestre, ...)

- SANS
  classement ou chronométrage ou horaire fixé à l'avance
  - - 100 participants → **PAS DE DÉCLARATION**
  - + 100 participants → **DÉCLARATION**
    CERFA n°15825*01 ou n° 15826*01
    1 mois avant
    - en mairie (1 commune)
    - en sous-préfecture (plusieurs communes de l'arrondissement)
    - en DDPP 17 (communes de l'arrondissement de La Rochelle ou plusieurs arrondissements ou plusieurs départements concernés)
- AVEC
  classement ou chronométrage
  → **DÉCLARATION**
  CERFA n°15824*01 ou n° 15827*01
  2 mois avant
  - en mairie (1 commune)
  - en sous-préfecture (plusieurs communes de l'arrondissement)
  - en DDPP 17 (communes de l'arrondissement de La Rochelle ou plusieurs arrondissements)
  3 mois avant
  - en DDPP 17 + autres préfectures (plusieurs départements concernés)

Sur la voie publique ou sur circuit, terrain ou parcours
AVEC
véhicule terrestre à moteur
motocross, rallye, stock-car

- CONCENTRATION
  rassemblement sur la voie publique ou ouverte à la circulation publique dans le respect du code de la route
  - - 50 véhicules → **PAS DE DÉCLARATION**
  - + 50 véhicules → **DÉCLARATION**
    CERFA n°15848*01
    2 mois avant en DDPP 17 ou **3 mois avant** si 20 départements ou plus traversés + préfecture de chaque département concerné
- MANIFESTATION
  avec classement ou temps imposé ou chronométrage OU présentation d'un sport mécanique, démonstration avec présence de spectateurs
  - SUR circuit permanent homologué → **DÉCLARATION**
    CERFA n°15862*01
    2 mois avant en DDPP 17
  - SUR circuit non permanent, terrain ou parcours OU circuit homologué pour d'autres disciplines Ou sur voie ouverte à la circulation publique → **AUTORISATION**
    CERFA n°15847*01
    3 mois avant en DDPP 17

HOMOLOGATION
circuit sur lequel se déroulent des activités avec des véhicules terrestres à moteur
→ **AUTORISATION**
CERFA n°15849*01
2 mois avant en DDPP 17

Direction départementale de la protection des populations

Mise à jour février 2018